

Consultation publique sur le Plan d'aménagement forestier intégré tactique

Mont-Laurier, le 8 novembre 2022 – **La MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL), en collaboration avec les MRC des Pays-d'en-Haut, d'Argenteuil, des Laurentides et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, (MRNF), lance une consultation publique dans le cadre du Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) du 9 novembre au 23 décembre 2022.**

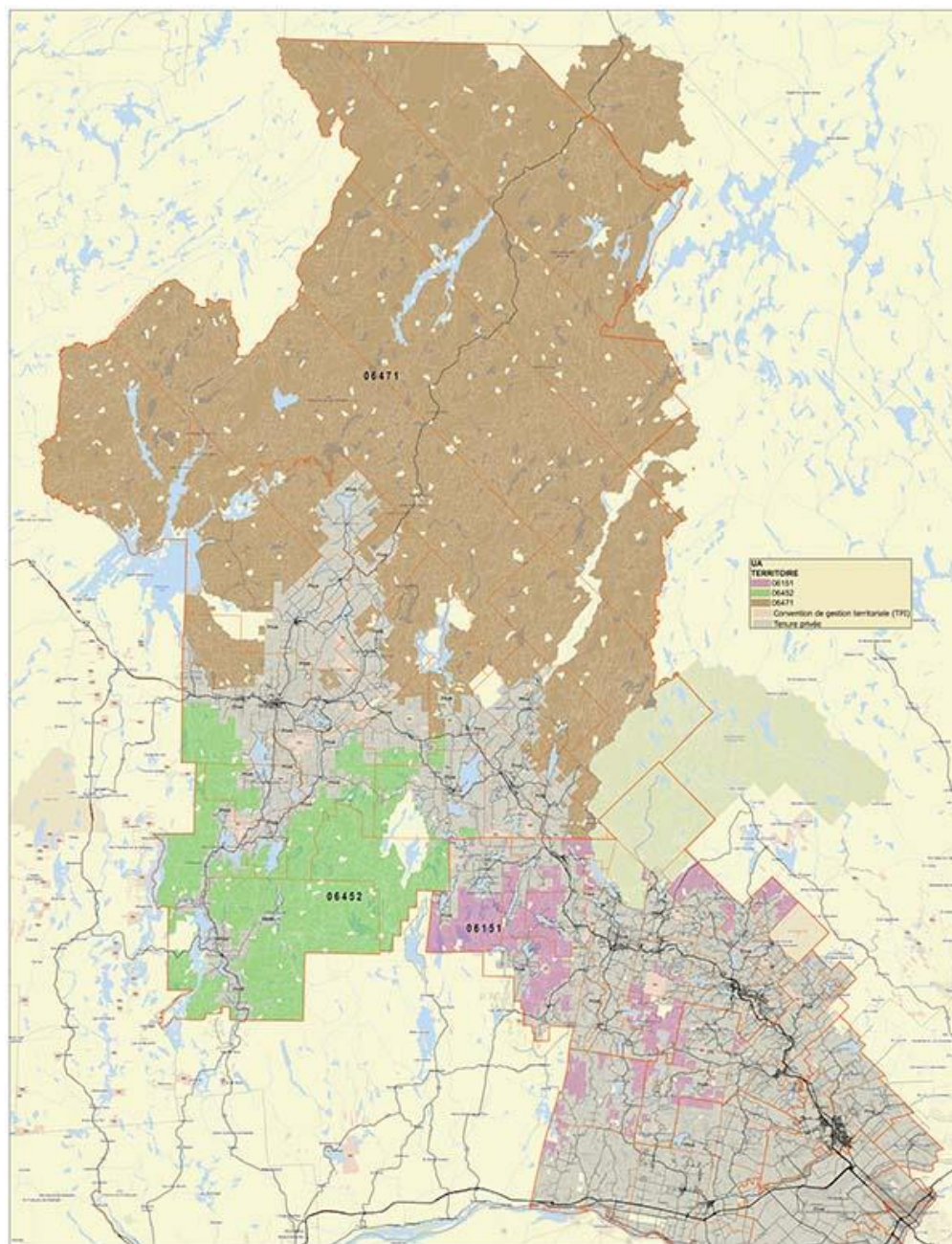
La consultation publique du PAFIT concerne principalement les objectifs d'aménagement durable des forêts identifiés par les experts et la stratégie d'aménagement forestier intégré qui définit les travaux nécessaires au maintien des forêts productives et en bonne santé. Elle touche la région des Laurentides, plus précisément les unités d'aménagement (UA) 061-51, 064-52 (Laurentides Sud) et 064-71 (Laurentides Nord).

Le PAFIT est planifié sur une période de 5 ans. Lors de l'élaboration du document, celui-ci fait l'objet d'une consultation publique dans le but de recueillir les informations de la population et des organisations concernées par l'aménagement forestier. Cette consultation s'adresse à tous ceux qui se sentent concernés par l'utilisation de la forêt des Laurentides, telle que les chasseurs, les pêcheurs, les trappeurs, les villégiateurs, les amateurs de plein air et de sports motorisés. Elle permet à ces personnes d'émettre leurs commentaires et leurs préoccupations à l'égard de la planification forestière.

Pour participer, les gens sont invités à consulter les ressources à leur disposition, afin de comprendre l'objet de la planification. Ensuite, il est recommandé de se regrouper avec des personnes partageant les mêmes préoccupations. Les enjeux communs pourraient susciter une attention plus pointue. Finalement, il est encouragé d'appuyer les préoccupations de données complémentaires, par exemple à l'aide de cartes, de relevés écologiques ou de photos. Cela peut aider les experts à bien comprendre et analyser ces enjeux.

Du 9 novembre au 23 décembre, les participants peuvent partager leurs commentaires en utilisant le formulaire disponible sur le site Web du MRNF au www.quebec.ca/consultations-foret-laurentides. Les informations sur la consultation et le PAFIT sont aussi disponibles au <https://www.mrcal.ca/nos-services/amenagement-du-territoire/amenagement-des-forets>. Pour toutes questions, les participants sont invités à communiquer avec le MRNF à consultationPAFI-Laurentides@mffp.gouv.qc.ca ou par téléphone au 819 425-6375, poste 0.

Territoire visé par la consultation



Séances d'information

La population des MRC d'Antoine-Labelle, des Pays-d'en-Haut, d'Argenteuil et des Laurentides est invitée à participer la séance d'information en ligne le 17 novembre prochain. Celle-ci permettra de résumer le fonctionnement de la planification forestière, le contenu du PAFIT et informer sur les étapes de consultation et de participation. C'est également une opportunité pour les participants d'échanger avec les représentants et de poser des questions.

Pour participer à cette séance d'information en ligne, vous devez obligatoirement vous inscrire en complétant le formulaire en ligne au www.mrcal.ca/evenements/participation-citoyenne/pafit.

Qu'est-ce qu'un PAFIT

Un Plan d'aménagement forestier intégré tactique est un document de planification stratégique. Parmi les éléments pris en compte, il y a notamment le contexte légal et administratif entourant l'aménagement forestier sur les terres publiques, la description du territoire et l'analyse des différents enjeux régionaux et locaux. Ceux-ci servent à définir les principaux objectifs d'aménagement durable des forêts et la stratégie d'aménagement forestier intégré du PAFIT, soit les essences à promouvoir et à maîtriser, en plus d'exposer les possibilités forestières par essence.

Le PAFIT ne comporte pas les secteurs de la forêt publique où les interventions forestières sont planifiées. La planification des travaux se retrouve dans le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO), qui est mis à jour tous les deux ans, et au moment venu, il fera également l'objet d'une consultation publique.

Cohabitation et aménagement du territoire forestier

Le travail des MRC est de contribuer à l'harmonisation des différents usages de la forêt selon les droits consentis et les orientations prescrites par la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. Elles souhaitent participer au partage du territoire public, afin de rendre possibles les différentes activités et d'en faire une utilisation responsable. Le territoire forestier des MRC des Laurentides est vaste et fortement sollicité. La multifonctionnalité de celui-ci demande une collaboration des différents usagers.ères afin de concilier les notions fauniques, récréatives, sociales et écologiques.

L'aménagement durable des forêts « a pour but de maintenir ou d'améliorer la santé à long terme des écosystèmes forestiers, afin d'offrir aux générations d'aujourd'hui et de demain les avantages environnementaux, économiques et sociaux que procurent ces écosystèmes »¹.

– 30 –

Source : Billie Piché
 Coordonnatrice aux communications
 819-623-3485 poste 123
 b.piche@mrc-antoine-labelle.qc.ca

¹ Gouvernement du Québec (2016-2022). *Aménagement durable des forêts*. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.
<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/>